

## 20 - LES MASSIFS DU TANNERON ET DE LA COLLE DU ROUET



L'arbre ici domine  
des versants dorés de mimosas du Tanneron  
à la mer de pins et de chênes autour de Bagnols et Saint-Paul.  
Le lac de Saint-Cassien apporte une respiration attractive  
au cœur du massif.

**Communes** : Saint-Paul-en-Forêt, Bagnols-en-Forêt, Tanneron, Les Adrets-de-l'Estérel, Callas\*, La Motte\*, Le Muy\*, Roquebrune-sur-Argens\*, Puget-sur-Argens\*, Fréjus\*, Claviers\*, Seillans\*, Fayence\*, Tourrettes\*, Callian\*, Montauroux\*. (\*partiel)

**Intercommunalités** : Dracénie

**Communes voisines (Alpes-Maritimes)** : Mandelieu-la-Napoule, Pegomas, Auribeau-sur-Siagne, Le Tignet, Peymeinade

### Données générales

*Altitude maximale* : 561 m (Castel Diaio)

*Altitude minimale* : 11 m

*Population* : 40 479 habitants (INSEE99)

*Densité moyenne* : 120 hab/km<sup>2</sup>

*Surface (environ)* : 337,0 km<sup>2</sup>

## PRÉSENTATION



### AMBIANCE ET PREMIÈRES IMPRESSIONS

Des contrastes de couleurs intenses : le vert sombre des boisements, le rouge presque violacé de la roche qui pointe, les versants dorés des mimosas en fleurs, le bleu acide du lac de Saint-Cassien, le flamboiement des couleurs automnales de la vigne et des arbres feuillus.



### DESCRIPTION DES PRINCIPALES LIMITES PAYSAGÈRES

La limite Sud de l'entité suit le couloir des voies et l'A8, de la dépression permienne à la limite départementale.

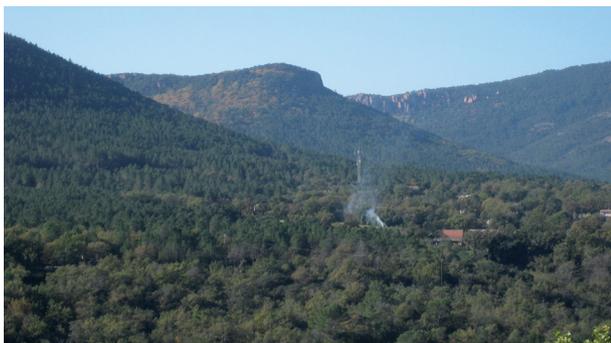
À l'Est, les vallonements des pentes du massif du Tanneron descendent en limite des Alpes Maritimes. Des vues sont ouvertes sur la vallée de la Siagne et la baie de Cannes.

La limite Nord est tracée par le lac de Saint-Cassien et le rebord boisé du massif, face aux villages perchés sous la barre des Baous.

La limite Ouest suit la ligne du relief qui domine les plis du bassin de Draguignan.



## DÉTERMINANTS GÉOGRAPHIQUES



### RELIEF

Les altitudes restent moyennes, entre 500 et 600 mètres, de moitié celles des grands plans et sans dépasser les sommets de l'Estérel.

Les crêtes du massif du Tanneron sont étroites et ses pentes abruptes qui dominent l'autoroute qui emprunte un vallon, la vallée de la Siagne, le lac de Saint-Cassien de plusieurs centaines de mètres.

Le plateau ondulé de Bagnols-en-Forêt, ponctué de sommets, est structuré par la Colle du Rouet, très visible, que prolonge la Colle Rousse, du Pic Rébéquier au Pic de la Gardiette.



### HYDROGRAPHIE

Les cours d'eau qui prennent source dans le massif et le parcourent (Endre, Rioutard, Balvet...) sont tous des affluents directs ou indirects de l'Argens, ou du Reyran qui partage son estuaire.

Le lac de Saint-Cassien, d'une surface de 430 ha, a été construit en 1964 par un barrage sur le Reyran (un glissement avait juste auparavant détruit un premier barrage en décembre 1959, celui de Malpasset, et endeuillé gravement Fréjus).



Les cours d'eau ont creusé leur lit dans la roche, formant les sites exceptionnels des gorges de Blavet dans la rhyolite et des gorges de Pennafort en limite Ouest.

### GÉOLOGIE - GÉOMORPHOLOGIE

La nature des roches prolonge celle de l'Estérel et des Maures : rhyolite amarante (cette roche est si dure qu'elle a servi à tailler des meules à grains), roche volcanique du Permien, pélite d'un rouge intense au pointes sculptées par l'érosion sur la bordure Sud du massif.



## ORGANISATION DU TERRITOIRE



### ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ

La qualité de ces massifs boisés naît de la diversité de leur structure : milieux plus ou moins ouverts de pins d'Alep, de pins parasols, de chênes verts ou de chênes lièges, espaces de maquis (cistes, bruyère arborescente, arbousier), clairières pâturées ou cultivées, où s'imbriquent des affleurements rocheux.

Les zones humides (cours d'eau, mares et retenues) sont aussi des milieux très riches : la Fondurane est protégée en réserve naturelle de 43 ha.



### AGRICULTURE ET FORÊT

La SAU est faible, voire très faible, sur certaines communes du plateau (inférieure à 5%) et elle diminue depuis une vingtaine d'années. Le nombre d'exploitants a lui aussi fortement régressé : il a été divisé par 2 à 3 en l'espace de 20 ans.

L'espace agricole est en polyculture : vignes, grandes cultures, cultures fourragères, oliviers, vergers, légumes, plantes ornementales, etc.



Les cultures fourragères (dont une importante partie en herbe) et les grandes cultures dominent, et elles ont tendance à augmenter. Par contre, les vignes et l'olivier disparaissent.

Le cas de Tanneron est particulier, puisque 85% de la SAU est en horticulture ornementale (culture du mimosa depuis 1839 et de l'eucalyptus) et que les surfaces cultivées se maintiennent.

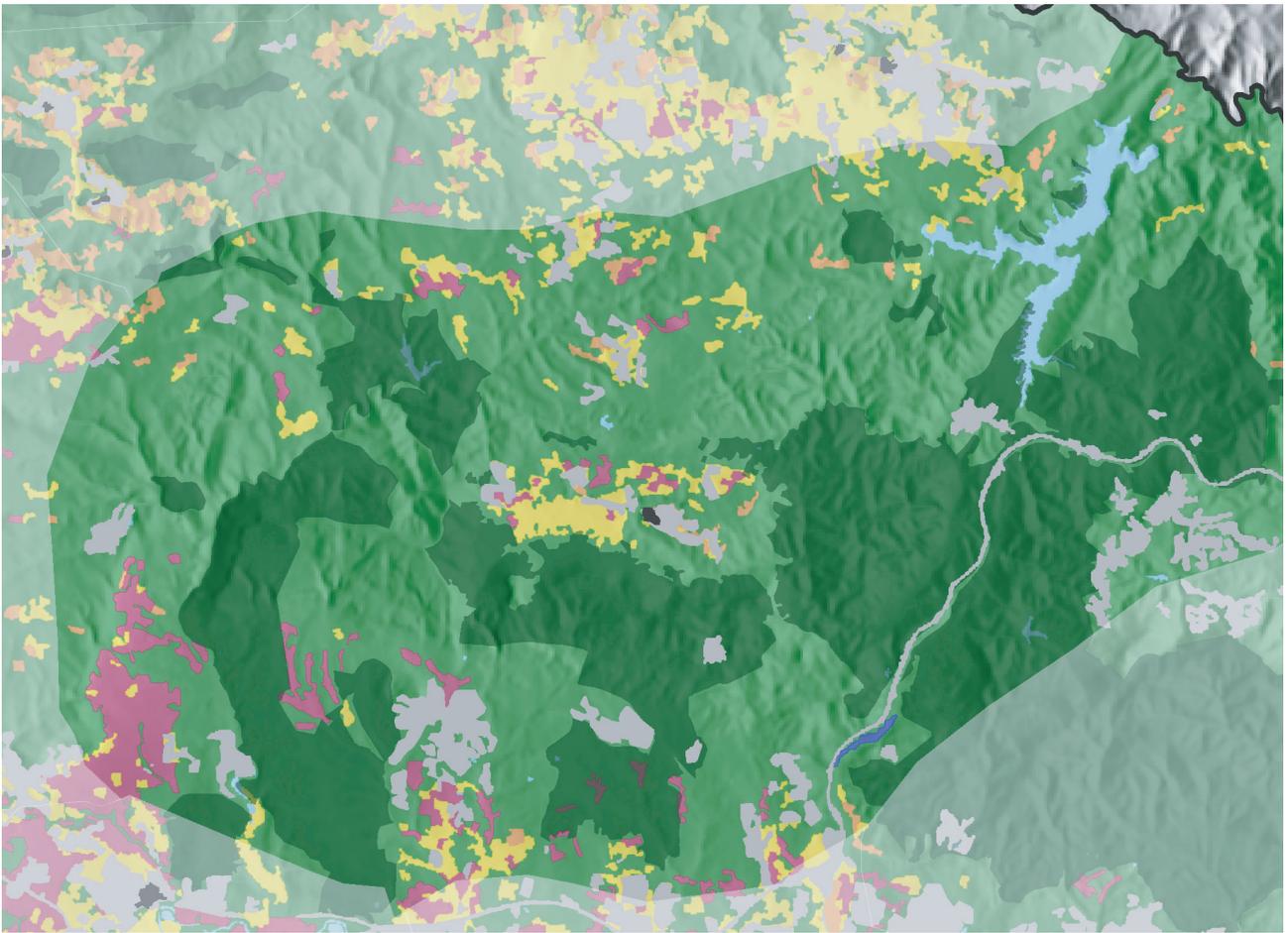


L'espace forestier est composé majoritairement de conifères (Pin maritime essentiellement, mais aussi Pin d'Alep et Pin parasol). On trouve aussi quelques forêts de feuillus (chêne liège et pubescent). Les forêts mixtes sont plus rares.

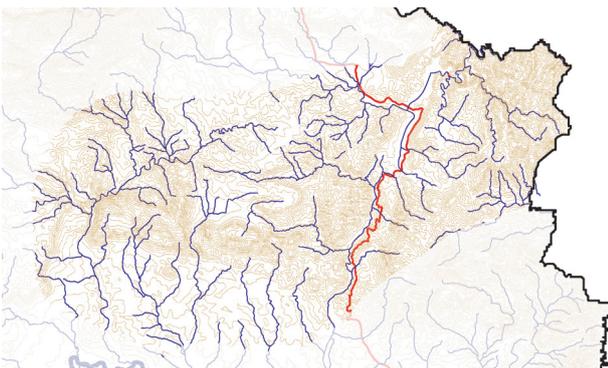
Les espaces boisés sont également répartis entre forêt publique et forêt privée. Les forêts publiques se situent notamment au niveau des massifs de l'Estérel et du Tanneron, mais aussi autour de Bagnols-en-forêt.



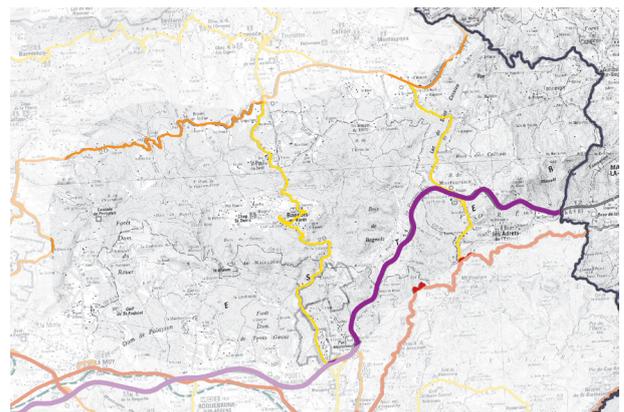
Occupation du sol



Courbes de niveau, réseau hydrographique



Réseau viaire



## ORGANISATION DU TERRITOIRE



### FORMES CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT ET RÉSEAU VIAIRE

L'opposition est nette entre les bourgs groupés de la Colle du Rouet (Saint-Paul-en-Forêt, Bagnols-en-Forêt perché au-dessus d'un méandre) et la dispersion de l'habitat sur la commune de Tanneron entre de nombreux hameaux situés sur les crêtes.

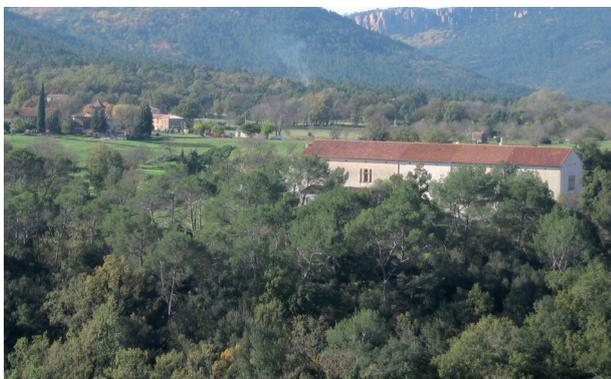
Les sièges des exploitations agricoles d'importance et des châteaux sont dispersés dans le massif de la Colle du Rouet.



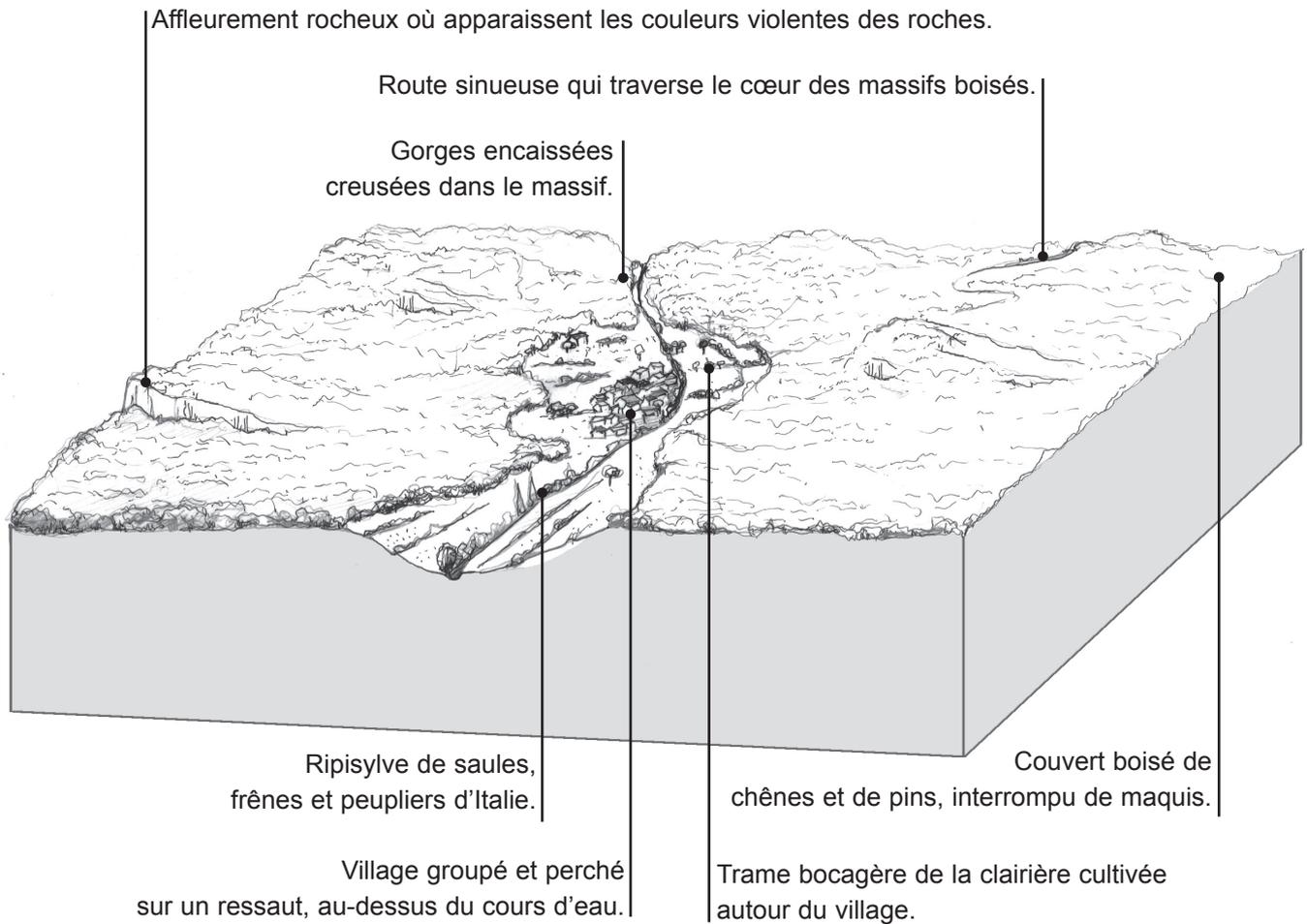
Au Sud de l'entité, des constructions de grande taille accompagnent les champs de tir militaires.

Les routes sont étroites, sinueuses comme la RD4 entre Saint-Paul et Bagnols. La RD37 traverse le barrage du lac de Saint-Cassien. La RD38 traverse les fortes pentes du massif du Tanneron.

Les deux GR, 51 et 49, traversent l'entité.



## STRUCTURES PAYSAGÈRES



### PRINCIPALES STRUCTURES PAYSAGÈRES

## PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES ET SITES REMARQUABLES



### SITES CLASSÉS :

- Massif de l'Estérel.

### SITES INSCRITS :

- Abords du village d'Auribeau-sur-Siagne (Alpes Maritimes) sur le territoire de la commune de Tanneron.

### MONUMENTS HISTORIQUES :

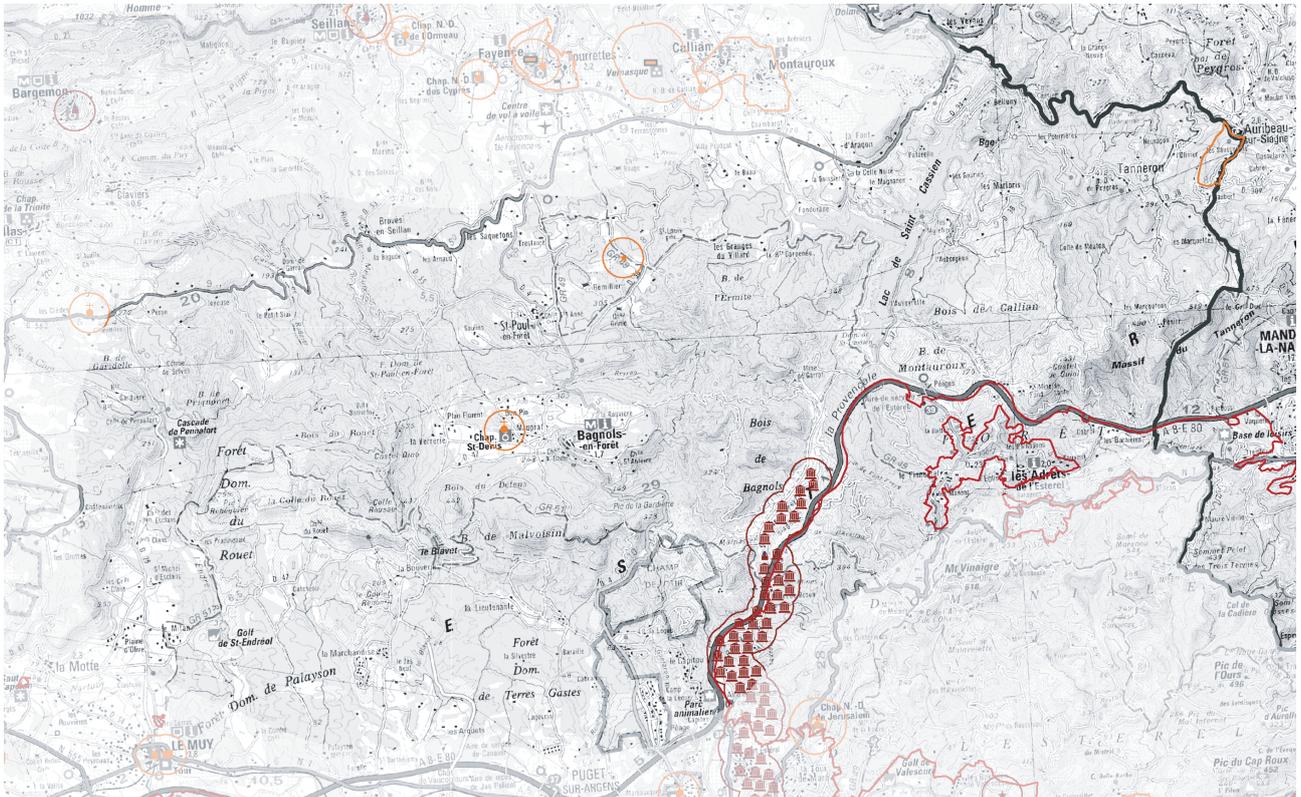
non.

### AUTRES SITES REMARQUABLES :

- Le lac de Saint-Cassien et ses plages.
- Vues sur l'Estérel depuis le Tanneron, et sur les baous depuis le lac de Saint-Cassien.
- Les gorges du Blavet et les gorges de Pennafort taillées dans la rhyolite rouge.
- Le pont de la Siagne.
- Les sites de la chapelle Notre-Dame de Pennafort, de Saint-Cassien des Bois au-dessus de la Siagne.
- Les forêts domaniales de Palayson et des Terres Gastes.
- Les gorges du Blavet.
- Les grands domaines viticoles.



### Protections réglementaires



## TENDANCES D'ÉVOLUTION ET ENJEUX



> La proximité des Alpes Maritimes, de l'autoroute, accentuent la pression d'urbanisation sur les versants et en crête.

Il est observé une tendance à l'implantation de grands domaines privés par une urbanisation de nouveaux quartiers ou de zones bâties lâches formant enclave.



> L'urbanisation est difficile dans la pente ; les implantations sont délicates.

> La forêt est aujourd'hui moins exploitée. L'impact des feux successifs majeurs (plusieurs milliers d'hectares en 2003) atteint la qualité écologique et paysagère des massifs.

Le passage de l'autoroute, les extensions d'urbanisation en forêt augmentent d'autant le risque.



**ENJEUX LOCALISÉS**

